



GFC

FICHE INFO N° 12

Version N°

Date Version

CG 2007 V 5.3

28/06/2007

OBJET :



Renumérotation des créances en Comptabilité
Générale

SOMMAIRE

1. **PUBLIC CONCERNE** 2
2. **RENUMEROTATION DES CREANCES**..... 2

		FICHE INFO N° 12	
Version N°		Date Version	
CG 2007 V 5.3		28/06/2007	
OBJET :  Renumérotation des créances en Comptabilité Générale			

1. PUBLIC CONCERNE

Les utilisateurs de la Comptabilité Générale, gérant des créances élèves.

2. RENUMEROTATION DES CREANCES

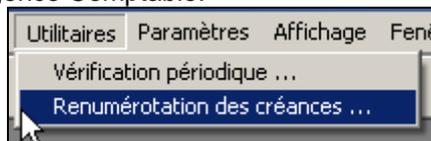
A la date du 1^{er} septembre, il est **impérativement** nécessaire de procéder à la renumérotation des **créances élèves**.

Cette transaction concerne **toutes les créances élèves en cours**, soldées ou non, des trimestres 2 et 3 de l'année scolaire 2006/2007.

	<p>La renumérotation des créances :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Doit être effectuée avant toute réception de nouvelles créances liées à l'année scolaire 2007/2008 (1^{er} trimestre). ▪ Doit être effectuée après la prise en compte des encaissements régisseur de la dernière période du 3^{ème} trimestre de l'année scolaire précédente.
---	---

Dans le module Comptabilité Générale, la ligne **Renumérotation des créances** du menu **Utilitaires** n'est active :

- Qu'à partir du 3^{ème} trimestre, c'est-à-dire après le 1^{er} juillet de l'année scolaire,
- Que dans l'établissement Agence Comptable.



Cette opération ne peut avoir lieu **qu'une seule fois** pour toutes les créances élèves présentes pour les établissements faisant partie de la structure comptable.

Aussi faut-il veiller à ce que toutes les créances pour l'année scolaire 2006/2007 qui est achevée soient à jour, notamment les dernières régularisations de constatation du 3^{ème} trimestre en provenance de GFE, ainsi que les recettes régisseurs.